

# Recensement des marchés publics 2009 : résultats globaux et résultats concernant les PME

**Observatoire Economique de l'achat public (DAJ-DGFIP-DGTrésor-INSEE)**



## Un système d'observation aujourd'hui plus précis

Jusqu'à présent, seule la source Aramis était exploitée.

Sa couverture de moins en moins bonne des marchés de moins de 90 000 € conduit à la compléter par deux autres sources :

- ACCORD pour les « petits marchés » de l'Etat (1)
- une enquête sur les « petits marchés » des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (échantillon de 4078 entités). L'amélioration du taux de réponse (14% en 2009 contre 5% en 2008), permet d'inclure cette source complémentaire pour les données 2009, même si les résultats restent à considérer avec prudence.

*(1) In fine, la source ACCORD pour l'Etat ne sera pas retenue pour les données définitives 2009 car elle n'inclut pas les achats faits au niveau déconcentré. De ce fait, c'est la source ARAMIS, malgré ses imperfections, qui sera conservée pour cette catégorie de marchés.*

## En conséquence, une forte augmentation du champ des marchés publics pris en compte

	2008	2009
<b>Nombre total de marchés</b>	<b>110 209</b>	<b>238 834</b>
dont Nombre de marchés Etat	22 054	30 161
dont Nombre de marchés Collectivités Territoriales	88 155	208 673
dont Nombre de marchés < 90,000 € (en %)	47%	71%
<b>Montant total des marchés (Mios €)</b>	<b>66 930</b>	<b>87 073</b>
dont Montant de marchés < 90,000 € (en %)	2%	8%
dont Montant total de marchés Etat	35 404	48 563
dont Montant total de marchés Collectivités Territoriales	31 526	38 509

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales

- Les fortes évolutions observées ne doivent pas s'interpréter économiquement, mais résultent d'une meilleure observation :
- la hausse du nombre estimé de marchés < 90 k€ est essentiellement imputable à l'enquête sur les collectivités territoriales et établissements publics locaux
  - la hausse du montant estimé s'explique surtout par l'élargissement de la collecte à de nouveaux acteurs (ERDF, RATP, ADP...), ainsi qu'à la réapparition de marchés de forts montants (défense).



## Une classification des entreprises mise en cohérence avec l'évolution législative

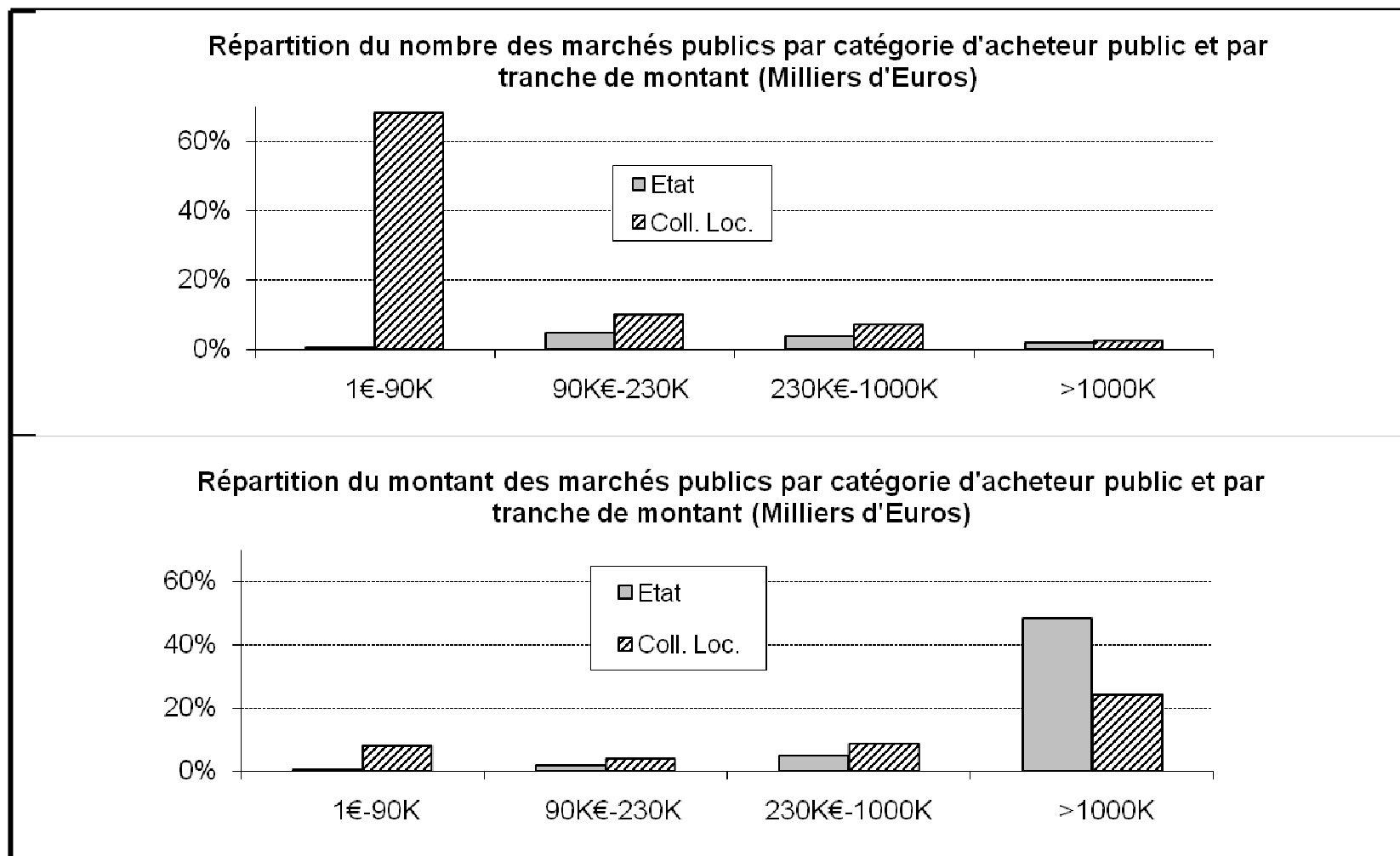
Le décret du 18 décembre 2008 pris en application de la LME définit une entreprise comme la « plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production jouissant d'une certaine autonomie de décision » et distingue quatre catégories :

- Micro-entreprises (moins de 10 salariés, CA ou bilan < 2 M€)
- PME (moins de 250 salariés, CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€)
- Entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 5000 salariés, CA < 1,5 Md€ ou bilan < 2 Mds€)
- Grandes entreprises

Concrètement, une entité est considérée comme autonome si elle ne contrôle pas ou n'est pas contrôlée par une autre à 50% ou plus.

=> Définition légèrement différente de celle utilisée les années précédentes (seuil de 25 % et non prise en compte du bilan)

## Les marchés publics portent généralement sur des montants relativement modestes et sont très majoritairement passés par les Collectivités Territoriales





## Les PME remportent, hors sous-traitance, 62% du nombre total des marchés recensés, représentant 28% du montant total

Part des PME par catégorie d'acheteur, selon le nombre et le montant des marchés

	Nombre	Montant
Etat	43%	16%
Collectivités Territoriales	65%	43%
<b>Total</b>	<b>62%</b>	<b>28%</b>

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; pour les marchés < 90 K€ : enquête auprès des collectivités territoriales

- La prépondérance des PME en termes de **nombre** de marchés est **plus marquée pour les collectivités territoriales que pour l'Etat** (65% contre 43%).
- En termes de **montant**, la **part des PME est plus réduite**, ne représentant plus que 43% pour les collectivités territoriales et 16% pour l'Etat.

## Le poids des PME dans les marchés publics apparaît, hors sous-traitance, un peu en-dessous en 2009 de celui qu'elles occupent dans l'économie

Part des PME dans les marchés publics 2009 (en montant) et dans la valeur ajoutée marchande

Part des PME par domaines d'achat, selon le montant des marchés		Part des PME dans la Valeur Ajoutée, par secteur d'activité	
Fournitures (F)	16%	Industrie manufacturière + Energie	23%
Services (S)	27%	Services marchands	64%
Travaux (T)	46%	BTP	13%
<b>Total</b>	<b>28%</b>	<b>Total</b>	<b>44%</b>

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; pour les marchés < 90 K € des collectivités territoriales : enquête INSEE-DGTresor

NB : la valeur ajoutée marchande correspond aux données 2007

- Poids des PME dans l'économie : 44% de la V.A. marchande
- **Les PME sont sous-représentées dans les marchés de travaux** (probablement liée à l'importance du sous-secteur « travaux publics » dans les marchés publics)
- **La part réelle des PME est supérieure à leur part apparente**, en raison de la sous-déclaration manifeste de la sous-traitance dans Aramis (< 2% du montant total des marchés) et à sa non-prise en compte dans l'enquête.

**En nombre, les PME sont assez bien positionnées sur l'ensemble des domaines, notamment sur les marchés de travaux.**

- Cette situation est, toutefois, à nuancer lorsqu'on considère, non plus le nombre mais le montant des marchés.
- Un écart entre la part des PME dans les marchés de l'Etat et des Collectivités territoriales est notable dans les marchés de services et surtout de fournitures.

**Part des PME en terme de Nombre et de Montant de marchés par domaine (en %)**

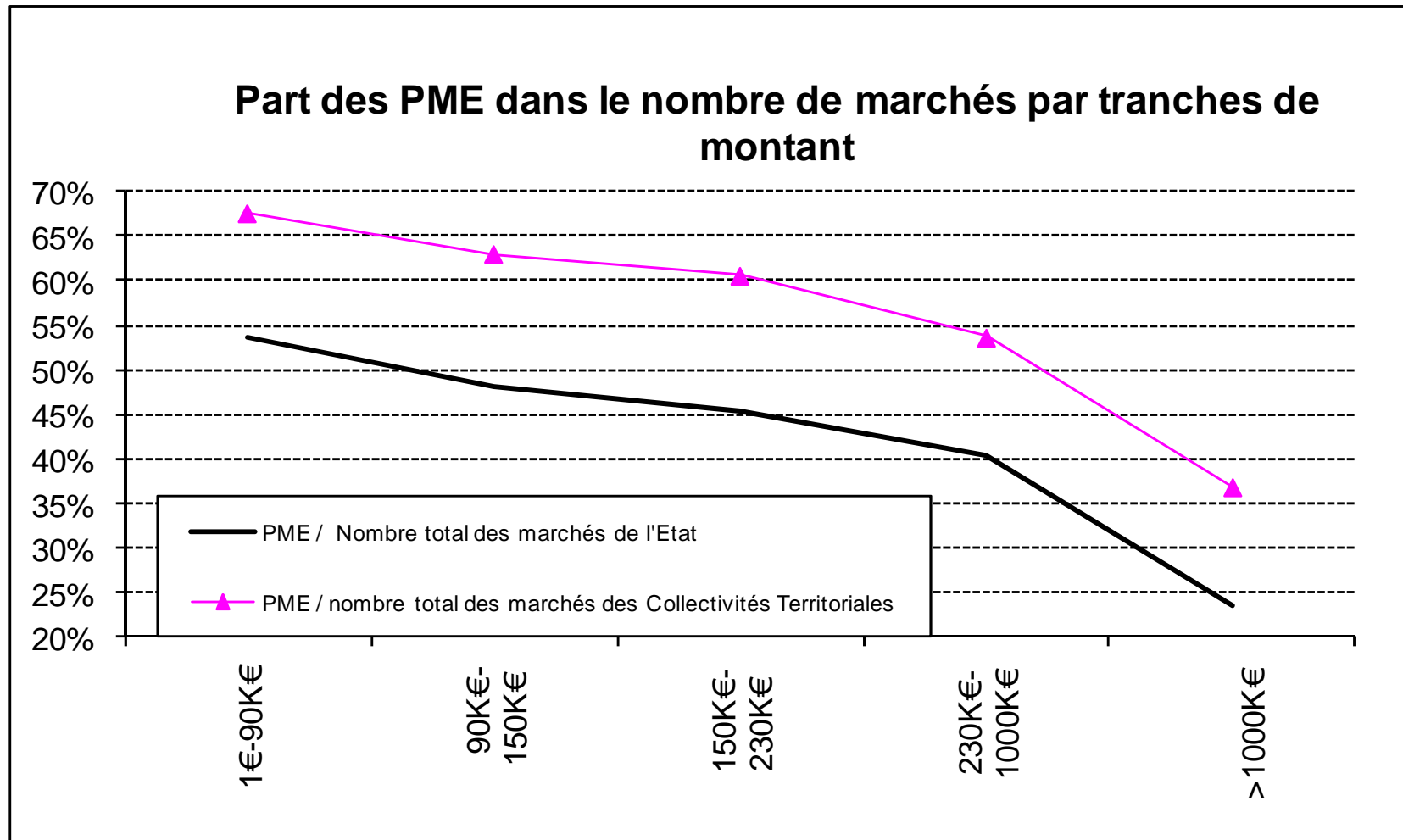
	PME / Nombre des marchés de l'Etat	PME / Montant des marchés de l'Etat	PME / Nombre des marchés des Coll. Terr.	PME / Montant des marchés des Coll. Terr.
<b>Fournitures</b>	41%	8%	53%	36%
<b>Services</b>	35%	17%	65%	42%
<b>Travaux</b>	55%	42%	74%	48%
<b>Total</b>	<b>43%</b>	<b>16%</b>	<b>65%</b>	<b>43%</b>

\* les PME sont définies avec le critère de dépendance.

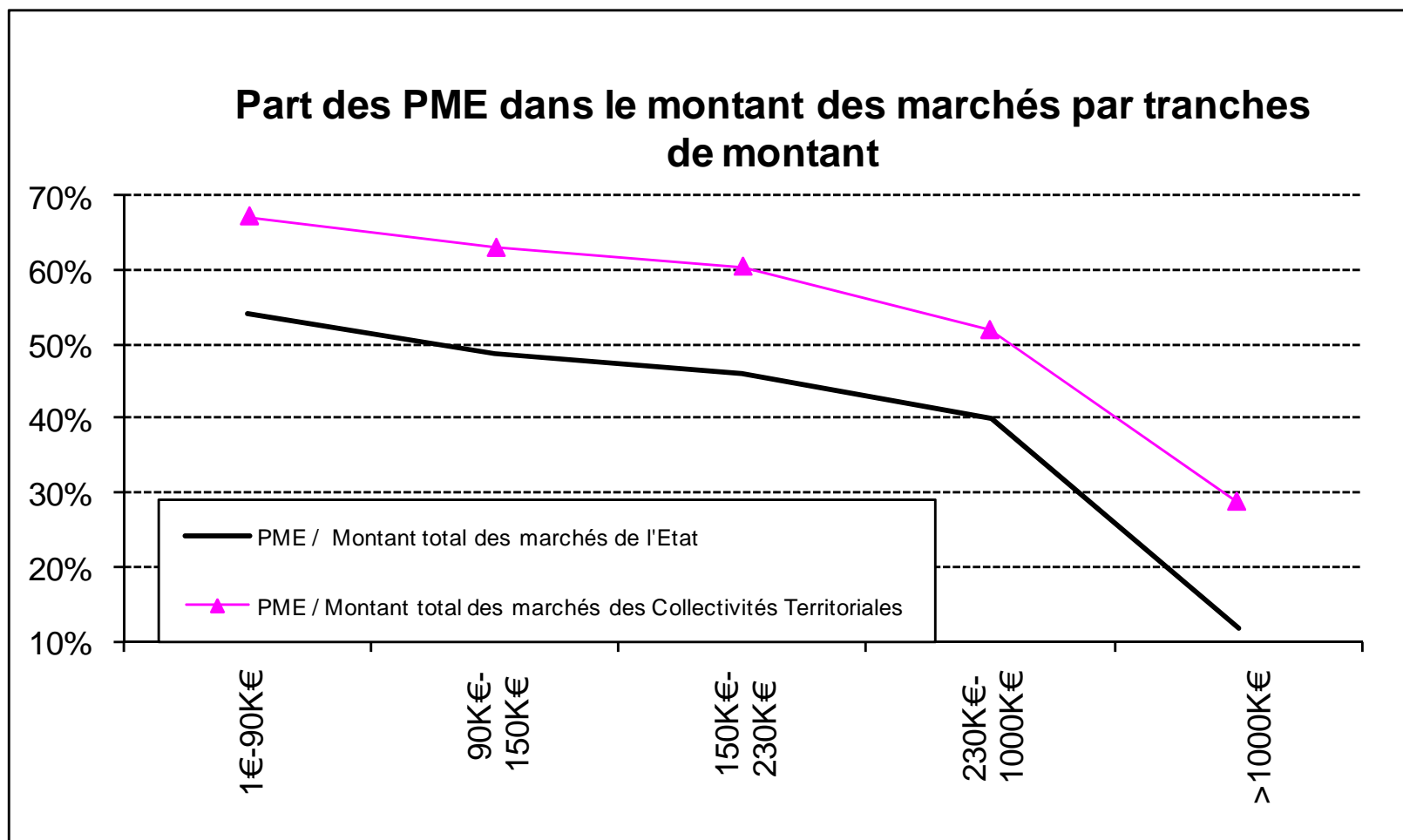
Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE, pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales et application ACCORD pour l'Etat



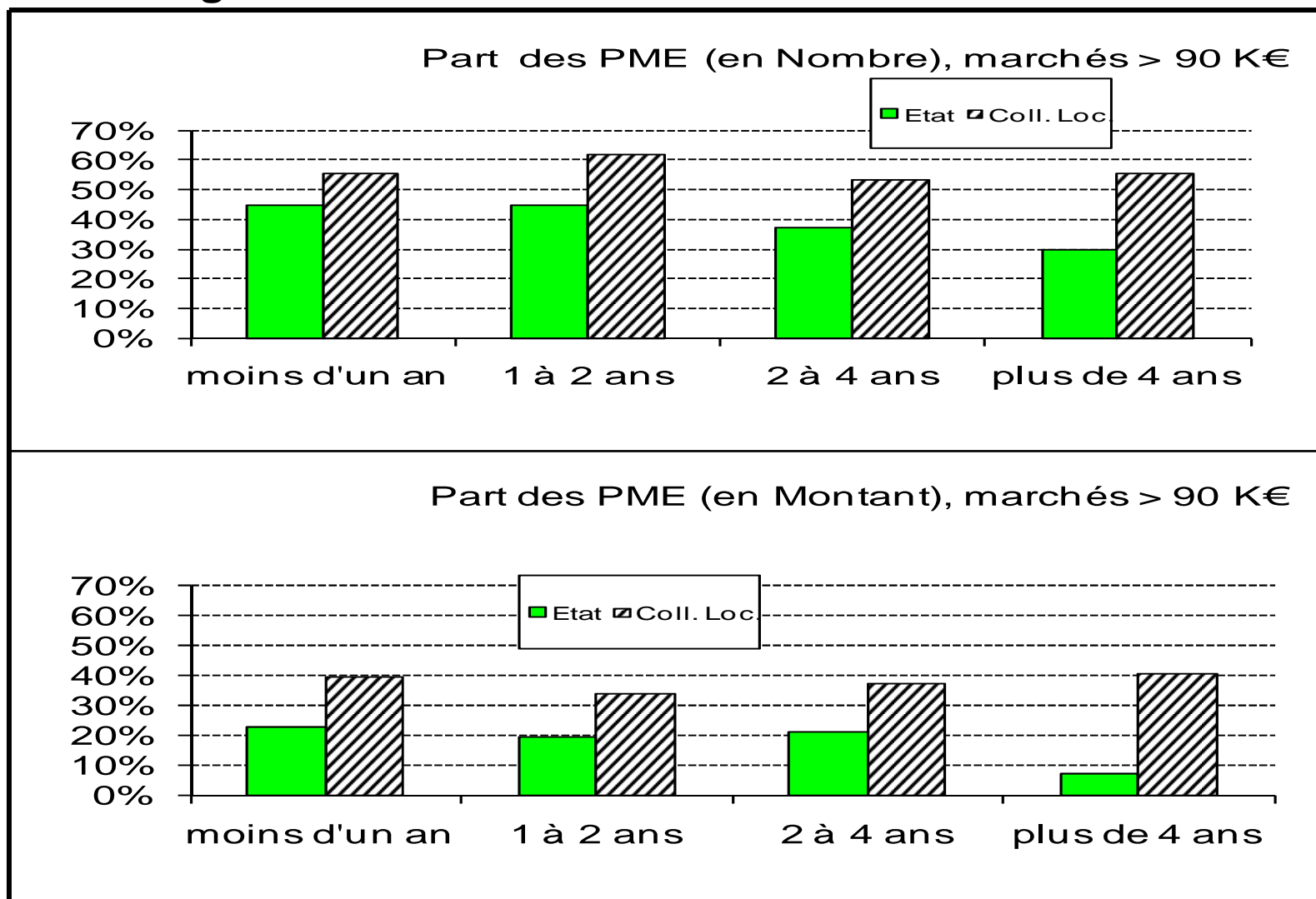
**Les PME sont moins présentes sur les marchés les plus importants en montant , qu'il s'agisse du nombre de marchés...**



## ...ou des montants en jeu



## Les PME sont également moins présentes sur les marchés de durée longue





## Synthèse et Conclusion

Même s'il reste imparfait, le système d'observation est aujourd'hui plus solide, ce qui permettra d'analyser les évolutions à l'avenir. Quelques constats se dégagent concernant la place des PME:

- La part des PME dans les marchés publics est plus faible que leur poids dans l'économie mais cela est peut-être dû à l'insuffisante prise en compte de la sous-traitance
- Les PME sont relativement moins bien représentées dans les marchés de travaux, ceux de plus fort montant et ceux aux durées les plus longues
- Les collectivités territoriales et établissements publics locaux font davantage appel aux PME (même à montant de marché donné)